

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 21 janvier 2026**

Date de la convocation : 15 janvier 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Mohamed AMARA, Jean-Marc ARBERET, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Henriette CASENAVE, Jean-Yves COURREGES, Gilbert DANAN, Jean-Marc DENAX, Philippe FAURE, Valérie REVEL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Stéphane DUSSARPS (a suppléé François BAYROU), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé André LANUSSE-CAZALÉ), Véronique LIPSOS-SALLENAVE (a suppléé Jean-Louis PERES).

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Patrick BURON, Philippe LABORDE-RAYNA, Philippe LALANNE, Kenny BERTONAZZI, Thibault CHENEVIÈRE, Christine CONTE, Marc GAIRIN, Arnaud JACOTTIN, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Francis PEES, Monique SEMAVOINE.

Secrétaire de séance : Gilbert DANAN

N°1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

A / BILAN 2025

■ La compatibilité avec le SCoT en vigueur

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015 repose d'une part, sur sa traduction dans les différentes politiques publiques et d'autre part, sur la réalisation d'actions collectives de suivi, d'animation et d'accompagnement. Le syndicat mixte du Grand Pau a donc pour mission de veiller à la compatibilité des documents intercommunaux avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

A ce titre, le syndicat a été associé aux travaux d'élaboration du **Programme Local de l'Habitat (PLH 4)** et du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, ainsi qu'à l'évaluation du **Plan de Déplacements Urbains** du Syndicat des mobilités Pau Béarn Pyrénées. Le syndicat a également émis un avis sur le projet de **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Ouest** de la Communauté de communes des Luys en Béarn (PLUi Ouest).

Le Bureau du syndicat mixte du Grand Pau a instruit, en 2025, **2 demandes de dérogation** concernant des ouvertures à l'urbanisation sur les communes de **Simacourbe**, et **Aurions-Idernes**, actuellement non couvertes par le SCoT applicable du Grand Pau.

■ La révision du SCoT

La révision du SCoT s'est poursuivie en 2025 par la production en interne de travaux permettant d'alimenter le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT, élaborés de manière concomitante. Ainsi, ont été **validées les orientations du SCoT relatives au paysage et au patrimoine, à la mobilité, à l'érosion des sols et aux inondations, à l'énergie, à l'agriculture, aux risques, nuisances et pollutions.**

En outre, le syndicat a retenu 2 bureaux d'études pour être accompagné dans l'élaboration du volet **habitat et sobriété foncière** du SCoT (Cittànova) et dans la définition d'une **stratégie d'accueil des zones d'activités économiques** (Métropolis). De nombreuses réunions ont été programmées tout au long de l'année (4 réunions élus, 3 Cotech, 4 ateliers ouverts...) en matière d'habitat pour aboutir sur une proposition d'orientations pour le SCoT. La mission sur l'économie, engagée au dernier trimestre, s'est concentrée sur la première phase de réalisation du diagnostic des zones d'activités.

L'année 2025 a été marquée par la tenue du **débat sur les orientations du PAS** en comité syndical du 11 juillet. Ces orientations ont également fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées le 2 juillet et lors de **3 réunions publiques** (le 1er octobre à Pau, le 2 octobre à Morlaàs et le 23 octobre à Serres-Castet).

■ La concertation autour du SCoT

Retenu à l'appel à projet national proposé par l'ADEME (Expé Urba Santé) pour son projet **OdysSanté**, le syndicat mixte du Grand Pau a testé une concertation innovante auprès des habitants, à travers la réalisation d'une enquête "Votre territoire favorise-t-il votre santé ?" et l'animation de 3 ateliers de rue sur les marchés de Lembeye, Soumoulou et Garlin.

Les résultats de cette concertation ont été restitués aux élus et ont permis de conforter et d'enrichir le projet de SCoT.

B / PERSPECTIVES 2026

Les travaux de production du SCoT se poursuivront en 2026 dans la perspective d'un arrêt du SCoT fin 2026. L'objectif sera de finaliser le projet politique, notamment en matière d'habitat, de commerce et de développement économique, ainsi que l'évaluation environnementale et l'étude d'impact santé du DOO. Enfin, il s'agira de formaliser les pièces techniques du dossier de SCoT. Une expertise juridique sera sollicitée afin de renforcer la robustesse du document et de fiabiliser la procédure administrative liée à l'arrêt puis à l'approbation du SCoT.

En parallèle de la révision, le syndicat mixte restera associé aux démarches de planification portées par les EPCI. Seront également examinés les projets d'exploitation commerciale soumis à autorisation comme les demandes de dérogation.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2026

Les coûts de fonctionnement à prévoir en 2026 pour le syndicat mixte du Grand Pau seraient les suivants :

- **rétrocession des frais** salariaux induits par les missions réalisées par le Pays de Béarn dans le cadre de la convention de mise à disposition de services : **136 750 €**
- **frais salariaux** incluant la rémunération de la chargée d'études mais aussi celle de l'agent en détachement : **57 000 €**
- **virement** à la section d'investissement : **40 000 €**
- **frais d'assurance, d'insertion, site internet**, autres charges courantes : **17 872,97 €**
- **convention avec l'AUDAP** : **17 480 €**
- **adhésion** à la Fédération SCoT, participation aux Rencontres nationales des SCoT : **4 000 €**

= Le montant des dépenses envisagées se porterait ainsi à 273 102,97 €

Pour financer ces dépenses, il convient d'examiner le potentiel résultat de clôture, les éventuels remboursements perçus et de mettre au débat le montant de l'appel à contribution des membres du Grand Pau :

- **remboursements** sur charges de sécurité sociale concernant l'agent en détachement : **4 300 €**
- **résultat** de clôture envisagé pour 2025 : **85 931,77 €**
- **contribution des membres** : une cotisation à hauteur de **0,76 € par habitant** porterait la contribution totale à **182 871,20 €** au regard de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2026 à savoir 240 620 habitants

= Le montant des recettes envisagées se porterait ainsi à 273 102,97 €, équilibrant le budget de fonctionnement

D / COUT D'INVESTISSEMENT EN 2026

Par délibération en date du 5 novembre 2025, une décision modificative a été adoptée. Elle venait ajuster des crédits au BP 2025 et permettait la réaffectation des dépenses liées à la révision du SCoT du Grand Pau en section d'investissement, là où auparavant les dépenses de prestations externes (notamment les études) étaient imputées en section de fonctionnement.

Par conséquent, les coûts d'investissement à prévoir en 2026 pour le syndicat mixte du Grand Pau seraient les suivants :

- **frais de prestations externes** (accompagnement juridique notamment) dans le cadre de la révision du SCoT : **39 600 €**
- frais d'acquisition de **certificats de signature électronique** si besoin : **600 €**
- **restes à réaliser 2025** à savoir marchés en cours sur les volets habitat, ZAE et commerce : **98 582,40 €**
- **solde d'exécution** reporté envisagé pour 2025 : **133 828,31 €**

= Le montant des dépenses envisagées se porterait ainsi à 272 610,71 €

Pour financer ces dépenses, il convient notamment d'examiner le besoin de financement issu des opérations de fin d'exercice 2025 :

- **dotation aux amortissements** : **200 €**
- **virement** de la section de fonctionnement : **40 000 €**
- **excédent de fonctionnement capitalisé** : **232 410,71 €**

= Le montant des recettes envisagées se porterait ainsi à 272 610,71 €, équilibrant le budget d'investissement

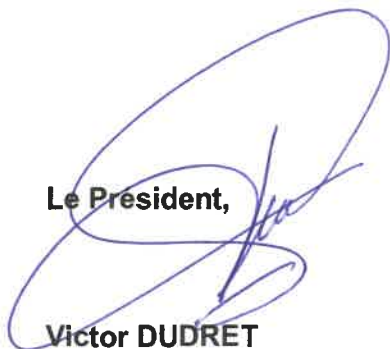
Il appartient au comité syndical de bien vouloir débattre de ces orientations budgétaires 2026 et d'acter la tenue de ce débat.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2026.

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Victor DUDRET

Le secrétaire de séance,



Gilbert DANAN